

Ministère de la Communauté française

1080 Bruxelles , le 20 Jan 2006

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

Rue A. Lavallée, 1  
02 / 690.87.31

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service de l'enseignement  
de promotion sociale.

Monsieur Jacques LEFERE  
Administrateur délégué  
CPEONS

rue des Minimes 87-89  
1000 BRUXELLES

Ref.: CC / Dossier pédagogique 3935

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

----- Unité de formation : INITIATION AUX TECHNIQUES DE PEINTURE DECORATIVE EN TROMPE  
L'OEIL

Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE  
TRANSITION

Code Référence : 610020U11C1

Domaine : 601 Arts appliqués-SE:arts décoratifs,arts graphiques...

Monsieur l'Administrateur délégué,

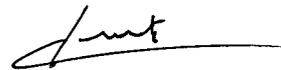
J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

-----  
Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.O.

La Directrice générale a.i.,

Chantal Kaufmann



Nicole SCHETS  
Directrice

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

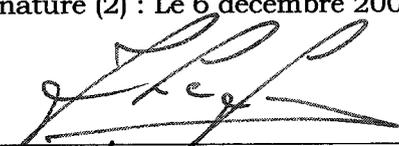
**UNITE DE FORMATION**

**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable du réseau : (2) Jacques LEFERE Date et signature (2) : Le 6 décembre 2005  
Administrateur délégué

**2. Intitulé de l'unité de formation : (2)**



**Initiation aux techniques de peinture décorative en Trompe l'œil**

CODE DE L'U.F. (3)	610020UM C1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	601
--------------------	-------------	----------------------------------	-----

**3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° 1 de ...1.... page(s)

**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de ...1.... page(s)

**5. Classement de l'unité de formation :**

- (1) Enseignement secondaire de :  (1) transition du degré  (1) inférieur
- (1) qualification
- (1) supérieur

- (1) Enseignement supérieur de type court
- (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

**6. Caractère occupationnel :**  (1) oui  (1) non

**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de ...1.... page(s) (2)

**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de ...1.... page(s) (2)

**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de ...1.... page(s) (2)

**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de ...1.... page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile  
 (2) A compléter  
 (3) Réservé à l' Administration

Code de l'unité de formation : (3) 610020 U.M. C1	Code du domaine de formation : (4) 601
--	---

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

<b>1. Dénomination du (des) cours</b> (2)	<b>Classement du(des) cours</b> (2) (4)	<b>Code U</b> (2) (5)	<b>Nombre de périodes</b> (2)
Initiation aux techniques de peinture décorative en trompe l'oeil: travaux pratiques	PP	L	44
Initiation aux techniques de peinture décorative en trompe l'oeil : technologie du métier	CT	B	20
<b>2. Part d'autonomie</b>	XXXXXXXX	P	16
		Total des périodes	80

v

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

**COPIE CONFORME**

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

20 JAN. 2006

Date : .....

Signature :

  
J. LEONARD  
Administrateur pédagogique

  
Nicole SCHETS  
Directrice

- (2) A compléter  
 (3) Réserve à l'Administration  
 (4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM  
 (5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, Q, R, S, T, -(l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

D 8 BIS/UF : au 01/03/98

# TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE DE FORMATION :

## INITIATION AUX TECHNIQUES DE PEINTURE DECORATIVE EN TROMPE L'ŒIL

Date d'approbation:

Date d'application obligatoire:

Date limite d'application:

	Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Cirso	Code Dom. form.	Intitulé Régime 2	Niveau	Type form.	Nombre périodes
U n i t é  F o r m a t i o n		601	INITIATION AUX TECHNIQUES DE PEINTURE DECORATIVE EN TROMPE L'OEIL 80 Périodes			NEANT			NEANT			

**Initiation aux techniques de peinture décorative en trompe l'oeil**

**FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

1.1. **FINALITES GENERALES**

Conformément à l'article 7, § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1 1.2. **FINALITES PARTICULIERES**

L'unité de formation initiera l'étudiant aux techniques de base de la réalisation de peinture en trompe l'œil.

**Initiation aux techniques de peinture décorative en trompe l'oeil**

**CAPACITES PREALABLES REQUISES**

2.1. **Capacités**

*en français,*

- ◆ de répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
- ◆ de produire un texte suivi cohérent (informatif, narratif, injonctif ou expressif) au message simple mais clair respectant les structures de phrases et les règles fondamentales d'orthographe ;
- ◆ d'adopter une prononciation correcte et respecter les pauses de sens ;

*en français et en mathématiques,*

- ◆ de trouver une information par consultation d'ouvrages de référence ;
- ◆ de transposer, en langue française, des signes et codes d'autres langages et vice versa ;
- ◆ d'analyser et de comprendre un message :
  - ◆ en dégager les informations (distinguer les éléments essentiels des éléments accessoires) ;
  - ◆ dégager les liens entre les informations pour mettre en évidence la cohérence du message ;
- ◆ de reformuler le contenu d'un message tout en en préservant le sens ;
- ◆ d'utiliser directement et dans un même contexte une règle apprise, une méthode, un énoncé ;
- ◆ de reconnaître des situations comme semblables ou dissemblables.

2.2. **Titre pouvant en tenir lieu**

Le certificat d'étude de base.

**Initiation aux techniques de peinture décorative en trompe l'oeil**

**RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES**  
**OU LE REGROUPEMENT**

Pas de recommandations particulières.

**Initiation aux techniques de peinture décorative en trompe l'oeil**

**PROGRAMME**

L'étudiant sera capable :

**En technologie :**

- de reconnaître les différents types de peinture utilisée dans la réalisation des trompe l'œil ;
- de déterminer leur application ou leur utilisation ;
- d'identifier les différents types d'outils et de matériaux utilisés dans la réalisation des trompe l'œil ;
- de caractériser la nature des supports et de déterminer les techniques de peinture appropriées à chacun ;
- de justifier les différentes étapes de préparation des supports ;
- d'identifier les principales notions de déontologie relative à la conservation des subjectiles dans le domaine de la restauration du patrimoine architectural ;
- d'identifier les différentes techniques de reproduction utilisées telles que :
  - le poncif,
  - le pochoir,
  - le rétroprojecteur.

**En travaux pratiques :**

- de choisir et mettre en œuvre les produits appropriés à la préparation du support ;
- d'utiliser adéquatement les matériaux et peinture nécessaires ;
- d'effectuer des réalisations en trompe l'œil telles que :
  - fausses fenêtres,
  - fausses pierres,
  - les ombres,
  - des perspectives
- de réaliser des décors à l'aide du :
  - du rétroprojecteur,
  - du poncif,
  - du pochoir ;
- d'assurer les finitions spécifiques dans le cadre d'une restauration (notamment patine) ;
- d'assurer les finitions spécifiques dans le cadre d'une protection (vernis, cire...).

**Initiation aux techniques de peinture décorative en trompe l'oeil**

**CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, de manière autonome et dans le respect des règles de l'art, l'étudiant sera capable :

- de réaliser une peinture en trompe l'œil en respectant les règles de perspective et les jeux d'ombre et de lumière.

Pour déterminer le degré de maîtrise il sera tenu compte

- du soin apporté au travail,
- de la pertinence et de la justification des choix opérés,
- de l'excellence et de la régularité apportées à la réalisation du travail.

**Initiation aux techniques de peinture décorative en trompe l'oeil**

**PROFIL DU (DES) CHARGE (S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert pouvant justifier d'une expérience spécifique dans le domaine de la peinture décorative en trompe l'oeil.